

Collège Cheverus Collège mort le mardi 21 juin

Les parents et les enseignants du collège Cheverus protestent contre la suppression du poste d'infirmière de l'établissement.

À partir de la rentrée en septembre 2022, une seule infirmière devra prendre en charge les élèves du collège Fournier et ceux du collège Cheverus, c'est-à-dire à peu près **1400 élèves**.

▪ **L'infirmière ne pourra pas** correctement **assurer son travail** auprès d'élèves :

- se trouvant sur trois sites : Cheverus, la Segpa et Fournier ;
- du dispositif ULIS de Cheverus ;
- du dispositif ULIS de Fournier.

▪ Les **tâches d'une infirmière** au collège :

- ce sont des dépistages obligatoires en 6^e ;
- c'est un accompagnement auprès de jeunes en mal-être ;
- c'est un suivi des collégiens atteints de troubles de la santé ;
- ce sont des soins à apporter à des élèves d'ULIS qui ont des besoins quasi-quotidiens...

Nous invitons les parents à ne pas envoyer leurs enfants au collège le mardi 21 juin.

Les enfants qui seront malgré tout présents seront accueillis mais, la continuité pédagogique ne sera pas assurée.

Nous espérons, par une forte mobilisation des familles, être entendus par les services de l'inspection académique (DSDEN) : à partir du mois d'août, il se peut que des postes (contractuels) soient créés ; avec le Collège mort, nous pourrions peut-être nous faire entendre.

Collège Cheverus Collège mort le mardi 21 juin

Les parents et les enseignants du collège Cheverus protestent contre la suppression du poste d'infirmière de l'établissement.

À partir de la rentrée en septembre 2022, une seule infirmière devra prendre en charge les élèves du collège Fournier et ceux du collège Cheverus, c'est-à-dire à peu près **1400 élèves**.

▪ **L'infirmière ne pourra pas** correctement **assurer son travail** auprès d'élèves :

- se trouvant sur trois sites : Cheverus, la Segpa et Fournier ;
- du dispositif ULIS de Cheverus ;
- du dispositif ULIS de Fournier.

▪ Les **tâches d'une infirmière** au collège :

- ce sont des dépistages obligatoires en 6^e ;
- c'est un accompagnement auprès de jeunes en mal-être ;
- c'est un suivi des collégiens atteints de troubles de la santé ;
- ce sont des soins à apporter à des élèves d'ULIS qui ont des besoins quasi-quotidiens...

Nous invitons les parents à ne pas envoyer leurs enfants au collège le mardi 21 juin.

Les enfants qui seront malgré tout présents seront accueillis mais, la continuité pédagogique ne sera pas assurée.

Nous espérons, par une forte mobilisation des familles, être entendus par les services de l'inspection académique (DSDEN) : à partir du mois d'août, il se peut que des postes (contractuels) soient créés ; avec le Collège mort, nous pourrions peut-être nous faire entendre.